

UNE ENQUÊTE PUBLIQUE POUR QUOI FAIRE ?

L'enquête publique permet d'informer et de recueillir l'avis du public sur le projet de plan de prévention des risques naturels prévisibles par affaissements et effondrements de terrain sur le territoire de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre. Désignée par le tribunal administratif de Melun, la commission d'enquête est indépendante. Sa mission consiste à garantir la qualité de l'information du public et le bon déroulement de l'enquête.

Le dossier d'enquête publique est le document de référence de l'enquête publique. Il contient l'ensemble des pièces nécessaires à la compréhension du projet de plan (composé d'une note de présentation, d'un zonage réglementaire, d'un règlement et d'un atlas cartographique).

Ce guide a pour but de vous aider dans la prise de connaissance du dossier d'enquête publique.

OÙ CONSULTER LE DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE ?

- Dans les mairies d'Arcueil, de Cachan, de Gentilly, de L'Haÿ-les-Roses, d'Ivry-sur-Seine, du Kremlin-Bicêtre, de Thiais, de Villejuif et de Vitry-sur-Seine, aux heures d'ouverture ;
- Au siège de l'enquête publique à la Préfecture du Val-de-Marne à Créteil sur rendez-vous ;
- Sur le site internet de l'enquête publique : <https://www.registre-numerique.fr/pprn-mvt-ept12>

COMMENT PARTICIPER A L'ENQUÊTE PUBLIQUE ?

- En rencontrant la commission d'enquête lors des **permanences sur les lieux d'enquête** :

En mairie d'Arcueil, les 4/06 de 14h à 17h et 3/07 de 16h à 19h	A la Maison des services publics à Cachan, le 12/06 de 14h à 17h	Au service urbanisme de Gentilly, le 25/06 de 14h à 17h
En mairie de L'Haÿ-les-Roses, le 13/06 de 15h à 18h	En mairie d'Ivry-sur-Seine, le 5/06 de 14h à 17h	En mairie du Kremlin Bicêtre, le 5/06 de 9h à 12h
En mairie de Thiais, le 12/06 de 9h à 12 h	En mairie de Villejuif, les 11/06 de 14h à 17h et 28/06 de 9h à 12h	En mairie de Vitry-sur-Seine, les 14/06 de 9h à 12h et 4/07 de 14h à 17h

- En **déposant un avis** :

> Sur le registre dématérialisé : <https://www.registre-numerique.fr/pprn-mvt-ept12>

> Sur les registres papier mis à disposition dans les lieux d'enquête

> Par courriel : pprn-mvt-ept12@mail.registre-numerique.fr

> Par courrier libellé comme suit : Mme la présidente de la commission d'enquête, Enquête PPRN du Val de Marne - Préfecture du Val-de-Marne - Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - Bureau de l'environnement et des procédures d'utilité publique – 21/29, avenue du Général de Gaulle – 94 038 Créteil Cedex.

COMMENT VOUS REPÉRER DANS LE DOSSIER ?

Le dossier d'enquête est composé des pièces suivantes :

Le cadre de l'enquête	<ul style="list-style-type: none"> • Une note de présentation établie conformément à l'article R. 123-8 du code de l'environnement (2°) • L'arrêté préfectoral n°2001/2822 prescrivant l'établissement d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles par affaissements et effondrements de terrain
Le projet de plan à lire en priorité en fonction du temps disponible En moins de 30 minutes, localisez votre parcelle dans le zonage* et consultez les dispositions applicables dans le règlement	<p>Le projet de plan de prévention des risques naturels prévisibles composé des pièces ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Projet de note de présentation <ul style="list-style-type: none"> ◦ Elle a pour objectif d'expliquer la démarche d'élaboration. Elle comprend une présentation générale du territoire et des anciennes carrières recensées. ◦ Elle présente la façon dont la caractérisation des aléas et le recensement des enjeux ont été faits ainsi que les principes mis en œuvre pour l'élaboration du zonage réglementaire et du règlement associé. • Projet de règlement <ul style="list-style-type: none"> ◦ Il précise les prescriptions s'appliquant à chacune des zones définies dans le zonage réglementaire. • Projet de zonage réglementaire (une carte d'ensemble, 10 cartes communales) <ul style="list-style-type: none"> ◦ Il est établi à partir du croisement des aléas et des enjeux. Il permet d'identifier les zones sur lesquelles seront appliquées les prescriptions du règlement.
L'atlas cartographique	<p>Atlas cartographique</p> <p>L'atlas cartographique regroupe l'ensemble des cartes nécessaires à la bonne compréhension du projet de plan de prévention des risques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • cartographies des aléas (11 cartes) • cartographies des enjeux (40 cartes) • cartographies du zonage réglementaire sur fond de plan IGN (10 cartes) • carte des espaces non urbanisés.
Les documents de la consultation	<ul style="list-style-type: none"> • Les avis émis dans le cadre de la consultation prévue en application de l'article R. 562-7 du code de l'environnement (conseils municipaux et conseil de territoire de l'établissement public Grand Orly Seine Bièvre). • Les avis émis dans le cadre de la consultation menée en parallèle de la consultation des collectivités définies à l'article R. 562-7 du code de l'environnement • Le bilan de l'association et de la concertation

* Pour se repérer, utiliser au besoin les cartes du zonage réglementaire de l'atlas cartographique avec fond de plan IGN (cf. pièces 4c).



SOMMAIRE DETAILLE DU PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES

NOTE DE PRESENTATION

I DISPOSITIONS GÉNÉRALES

I.1 Objet et champ d'application d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles

- I.1.1 Procédure d'élaboration
- I.1.2 Contenu d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles
- I.1.3 Procédures de révision et de modification d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles
- I.1.4 Justification de l'élaboration d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles
- I.1.5 Sectorisation du territoire couvert par le présent plan de prévention des risques naturels prévisibles

II Présentation générale du territoire

- II.1 Géographie
- II.2 Géologie
 - II.2.1 Contexte général
 - II.2.2 Géologie sur les secteurs d'étude
- II.3 Hydrogéologie
- II.4 Description des modes d'exploitation utilisés sur le territoire
 - II.4.1 Exploitation à ciel ouvert
 - II.4.2 Exploitation souterraine
- II.5 Les phénomènes de risques liés aux anciennes carrières
 - II.5.1 Les affaissements
 - II.5.2 Les fontis ou effondrements localisés
 - II.5.3 Les effondrements généralisés
 - II.5.4 Les facteurs aggravant le processus de dégradation
 - II.5.5 Les travaux de mise en sécurité des carrières

III Inventaire des anciennes carrières

- III.1 Le secteur du Val de Bièvre
 - III.1.1 Les anciennes carrières de Calcaire Grossier
 - III.1.2 Les anciennes carrières de Gypse Ludien
 - III.1.3 Les anciennes exploitations à ciel ouvert, hors Calcaire Grossier et Gypse Ludien
- III.2 Le secteur de l'Haÿ-les-Roses
 - III.2.1 Les anciennes carrières souterraines de Gypse Ludien
 - III.2.2 Les anciennes exploitations souterraines de Travertin de Brie
 - III.2.3 Les anciennes exploitations à ciel ouvert
 - III.2.4 Synthèse
- III.3 Le secteur de Thiais
 - III.3.1 Les anciennes carrières souterraines de Gypse Ludien
 - III.3.2 Les anciennes exploitations souterraines de Travertin de Brie
 - III.3.3 Synthèse
- III.4 Le secteur Vitry-sur-Seine Sud
 - III.4.1 Les anciennes carrières souterraines de Gypse Ludien
 - III.4.2 Les anciennes exploitations souterraines de Travertin de Brie
 - III.4.3 Les anciennes exploitations souterraines de Glaises Vertes
 - III.4.4 Les anciennes exploitations à ciel ouvert
 - III.4.5 Synthèse
- III.5 Terrasse d'Ivry
 - III.5.1 Les anciennes carrières de Calcaire Grossier
 - III.5.2 Les anciennes carrières souterraines d'Argiles Plastiques
 - III.5.3 Les anciennes carrières à ciel ouvert de sables (alluvions de la Seine)

- III.5.4 Synthèse
- III.6 Synthèse cartographique
- IV Caractérisation des aléas**
 - IV.1 Recueil des données nécessaires à la caractérisation des niveaux d'aléas
 - IV.2 Détermination du niveau d'aléa
 - IV.2.1 Probabilité d'occurrence
 - IV.2.2 Intensité
 - IV.2.3 Critères d'évaluation de l'aléa
 - IV.2.4 Zones de protection (ZP) et marges de reculement (MR)
 - IV.2.5 Synthèse de l'aléa pour les carrières à ciel ouvert et souterraines
 - IV.2.6 Représentation cartographique
 - IV.2.7 Superficie des communes concernées par les aléas mouvements de terrain liés à la présence d'anciennes carrières
- V Analyse des enjeux**
 - V.1 Présentation générale des communes
 - V.2 Projets d'aménagement urbains
 - V.3 Infrastructures de transport
 - V.4 Croisement des enjeux avec les aléas
 - V.4.1 Les enjeux situés en aléa très fort
 - V.4.2 Les enjeux situés en aléa fort 90
 - V.4.3 Les enjeux situés en aléa moyen
 - V.4.4 Les enjeux situés en aléa faible
- VI Élaboration du zonage réglementaire et du règlement associé**
 - VI.1 Le zonage réglementaire
 - VI.1.1 Principe du zonage réglementaire
 - VI.1.2 Détails sur les différentes zones du zonage réglementaire
 - VI.2 Carte du zonage réglementaire
 - VI.3 Répartition des zones sur le territoire du plan
 - VI.4 Les dispositions du règlement
 - VI.4.1 S'agissant des projets
 - VI.4.2 S'agissant des mesures sur les biens et activités existants
 - VI.4.3 S'agissant des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde
 - VI.4.4 S'agissant de l'occupation des carrières souterraines
- VII Démarche d'association et concertation
 - VII.1 Les modalités et le bilan de l'association
 - VII.2 Les modalités et le bilan de la concertation – Se référer au bilan de la concertation (pièce spécifique dans le dossier d'enquête publique)
 - VII.3 Le bilan de l'enquête publique – rédaction à venir

REGLEMENT

- Titre I - Définitions applicables dans le cadre du présent règlement**
- Titre II - Dispositions générales**
- Titre III - Règles applicables aux projets**
- Titre IV - Mesures de prévention, de protection et de sauvegarde**
- Titre V - Mesures sur les biens et activités existants**
- Titre VI - Dispositions spécifiques à l'occupation des carrières souterraines**
- Titre VII - Dispositions pour les études géotechniques et travaux**